

## Les news de la vie associative !



### Nouvelle rubrique: Evènements et Manifestations

A partir de la prochaine édition (janvier 2020) Nous vous proposons de diffuser les dates de vos manifestations ou événements au sein de cette lettre d'information, si vous pensez cela pertinent. Pour cela il faudra nous faire parvenir au moins 2 mois à l'avance l'intitulé, la date et l'objet de votre événement à l'adresse suivante [vie.associative@oust-broceliande.bzh](mailto:vie.associative@oust-broceliande.bzh). Pour rappel la lettre est envoyée à toutes les associations du territoire qui ont une adresse mail et aux mairies, soit environ 500 destinataires qui peuvent rediffuser l'information à leurs adhérents.

Contact : Marc HUET 06 10 12 74 20 et [vie.associative@oust-broceliande.bzh](mailto:vie.associative@oust-broceliande.bzh)



### Bilan du forum des associations 2019

56 associations étaient présentes pour ce forum qui s'est déroulé le **samedi 7 septembre** au complexe St Gurval à Guer. Malgré le vent, le beau temps était présent et a favorisé le bon déroulement de cette manifestation. Le retour des associations cette année est très positif car elles ont pu recruter un bon nombre de nouveaux adhérents. La prochaine édition devrait se dérouler le samedi 5 septembre 2020 sur Réminac ou Monteneuf.



## Appui numérique pour les associations

Depuis 10 ans, **Hello Asso**, entreprise de l'économie sociale et solidaire, propose à 58000 associations des **solutions numériques simples et gratuites** basées sur le paiement en ligne. Avec un modèle économique basé sur des **contributions volontaires**, les 65 salariés d'Hello Asso accompagnent les associations sur les solutions proposées :

- Création de formulaire pour la **vente de biens ou de services**
- Mise en place de **crowdfunding**
- Gestion des **adhésions** de l'association
- Mise en place de **billetterie**
- Collecte de **dons**

Chacune de ces solutions se réalise par le biais d'un **formulaire simple et assez complet**. Les fonds récupérés par Hello asso pour le compte de l'association sont entièrement reversés à cette dernière. Il est à noter que les frais bancaires sont pris en charge par Hello Asso. Ne prenant pas non plus de commission, l'entreprise compte uniquement sur les contributions volontaires des utilisateurs. Une dizaine d'associations (scolaires, culturelles, sportives) du territoire d'OBC profite déjà de ces services gratuits.

L'inscription est gratuite et simple sur le site <https://www.helloasso.com/>

## RGPD: annuaire des associations et newsletters

Dans le cadre du **Règlement de la protection des données**, nous devons obtenir votre consentement pour figurer dans l'annuaire des associations ainsi que pour recevoir les lettres d'information envoyées par mail par le service vie associative. Merci de bien vouloir compléter la fiche RGPD que vous pouvez trouver sur le lien [http://www.oust-](http://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/culture_sports_et_loisirs/associations_sportives)

[broceliande.bzh/accueil\\_obc/culture\\_sports\\_et\\_loisirs/associations\\_sportives](http://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/culture_sports_et_loisirs/associations_sportives)

Merci de nous la transmettre par mail ou par courrier.

Actuellement, seule une trentaine d'associations ont transmis leur consentement.



## Formation / information RGPD





La loi RGPD règlement Général de la protection des données est entrée en vigueur le 25 mai 2018, toute association est concernée car elle perçoit de nombreuses données de ses adhérents et de ses dirigeants. Nous vous proposerons donc de faire le point sur cette réglementation

**le samedi 25 janvier à 10h30 au centre ressource de Guer.**

**L'inscription à cette réunion est obligatoire:** merci de bien vouloir vous inscrire par mail à l'adresse [vie.associative@oust-broceliande.bzh](mailto:vie.associative@oust-broceliande.bzh) en précisant le nom de l'association et les noms et prénoms des personnes qui seront présentes.



## **Elections municipales: ce que les associations peuvent faire..... ou pas**

La campagne électorale a débuté le 1er septembre 2019, le code électoral interdit aux associations d'afficher leur soutien à un candidat, enfreindre cette disposition peut annuler l'élection. Le financement de campagne est donc interdit ainsi qu'un soutien explicite notamment sur les réseaux sociaux. Le Maire peut toutefois être invité aux réunions de l'association dans le cadre de la fin de son mandat, mais il devra être attentif à rester dans une pratique « habituelle ».

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT



Disponible sur  
App Store

DISPONIBLE SUR  
Google play

Les newsletters "les news de la vie associative" et "la lettre sport nature" sont disponibles sur le kiosque de l'appli OBC

## Quelques liens internet utiles...

Pour consulter, chercher une association du territoire d'OBC, rendez-vous sur le site d'OBC.

[www.oust-broceliande.bzh](http://www.oust-broceliande.bzh)

Pour toute démarche liée aux associations (de la création à la dissolution)

<https://www.associations.gouv.fr>

Pour accéder au portail régional sur la formation des bénévoles

<https://www.formations-benevoles.bzh/>

Pour contacter le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) qui fait office de CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) pour tout ce qui a trait notamment à l'emploi associatif et la formation des bénévoles

<http://morbihan.franceolympique.com/accueil.php>

De l'Oust à Broceliande communauté  
Service Vie associative  
vie.associative@oust-broceliande.bzh



© 2019 De l'Oust à broceliande communauté

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)